



KOICA

Projet REDD+ dans le
territoire de Watsa



Avantages et Inconvénients d'une Concession Forestière des Communautés Locales Support de Sensibilisation pour les autorités locales et coutumières





Première partie

- **Qu'est-ce qu'une CFCL « Concession Forestière de Communauté Locale »**
- **Démarche et étapes à suivre**
- **La gestion multi-usage d'une CFCL**

Pourquoi cette séance d'information ?



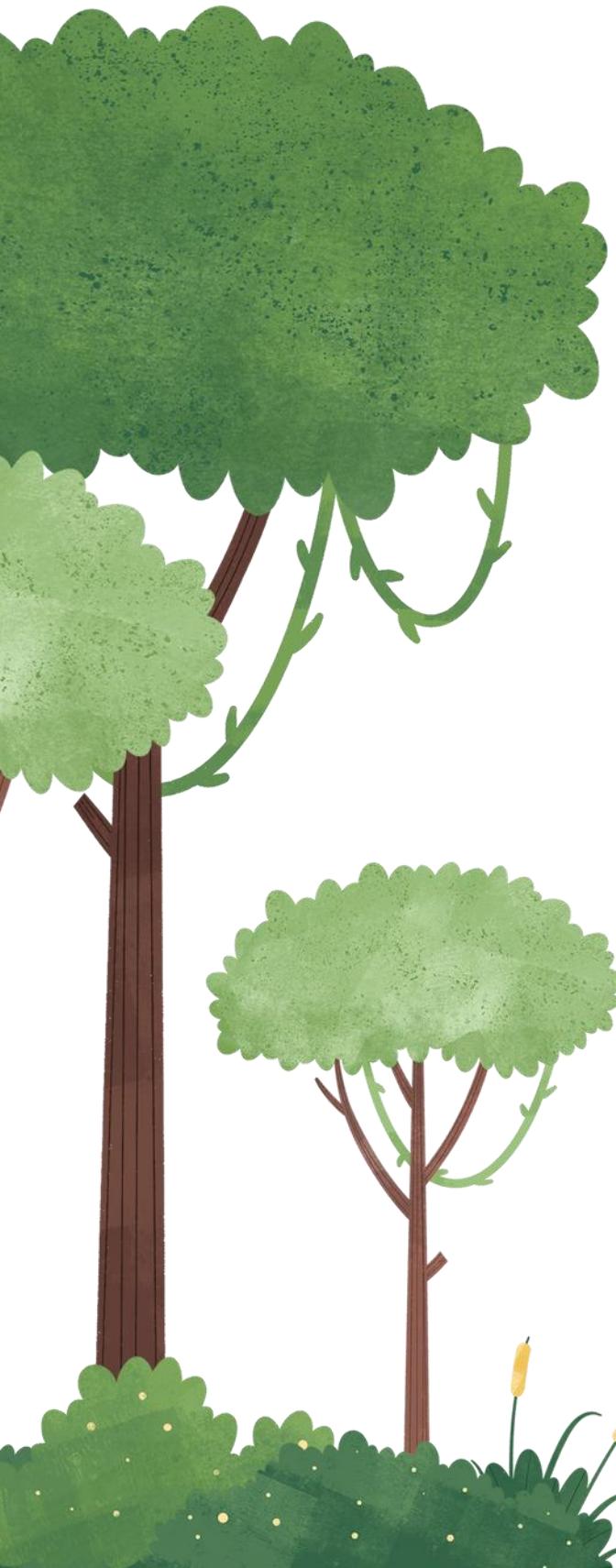
La création d'une forêt communautaire impose de franchir un certain nombre d'étapes dont la teneur est mal connue des communautés.

Pour combler ce manque, le projet REDD+ Watsa a développé cette présentation qui vise à :

- définir la concession forestière des communautés locales (CFCL) ;
- expliquer la démarche et les étapes à suivre pour l'obtention d'une forêt communautaire ;
- montrer comment pourrait être gérée une forêt communautaire.

Pour créer une forêt communautaire la communauté doit être capable de :

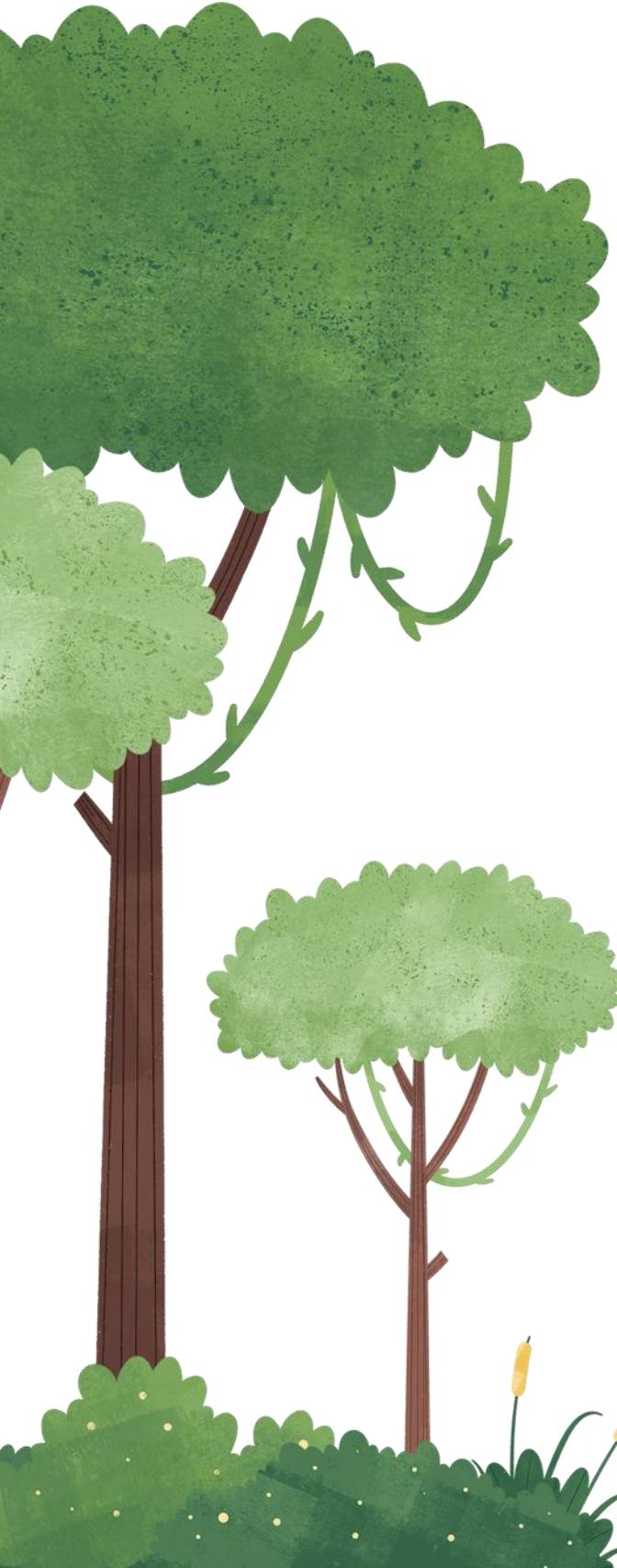
- comprendre des objectifs de la CFCL ;
- prendre conscience des avantages et des inconvénients d'une CFCL afin de poser un choix en toute connaissance de cause ;
- prendre conscience des étapes à franchir pour la création, puis l'obtention d'une CFCL.





Qu'est-ce qu'une CFCL

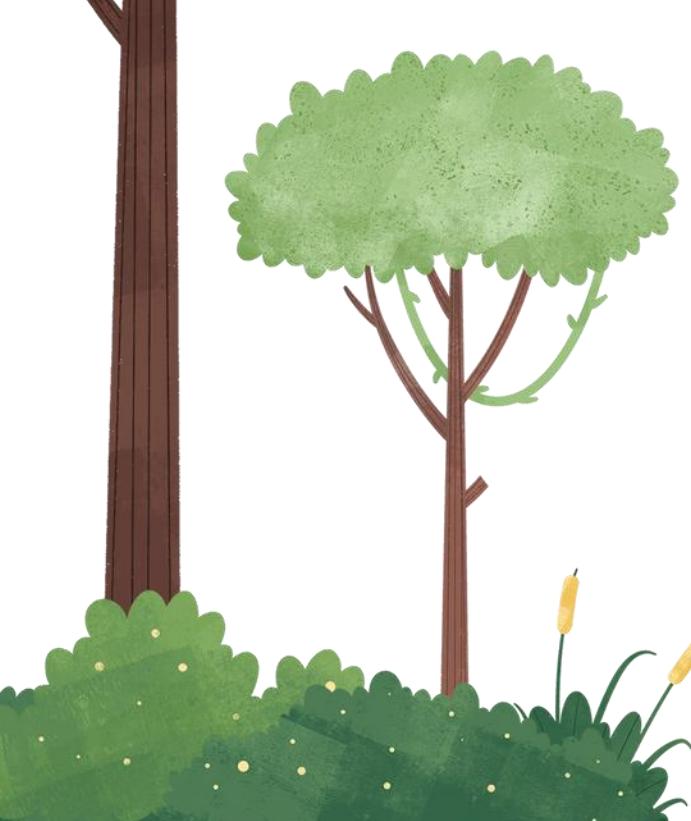
« Concession Forestière de Communauté Locale »



Contexte Global

Suite aux défis liés aux changements climatiques et à la perte de la biodiversité , la RDC a formulé en 2002 une nouvelle politique forestière sur la foresterie communautaire.

Objectif de la Foresterie Communautaire : les Communautés Locales et les Peuples Autochtones Pygmées sont impliqués dans la gestion durable de leurs forêts et des ressources naturelles à partir d'un plan simple de gestion en vue d'améliorer ses conditions de vie.



Cette attribution repose sur la reconnaissance des droits des communautés et est gratuite et à perpétuité (à vie) pour une surface de 50.000 ha maximum à vocation multi-usage (diversité d'exploitation des ressources), suivant un processus décentralisé où les informations remontent du niveau local au niveau central en passant par le niveau provincial.

Créer une CFLC, c'est donc céder une partie de ses terres coutumières, partie de terre qui sera donc gérée de manière communautaire.

Démarche et étapes à suivre



Obtention des titres (Demande et attribution)

- CLIP
- Constitution du dossier et dépôt aux autorités locales
- Traitement et attribution

Gestion

- Organisation de la communauté :
 - Organisation interne ou
 - Entité distincte de gestion
 - Elaboration du PSG

Exploitation

- Exploitation de la CFCL
- Reconstitution du capital forestier
- Fonds de Développement Communautaire

Se réalise avec

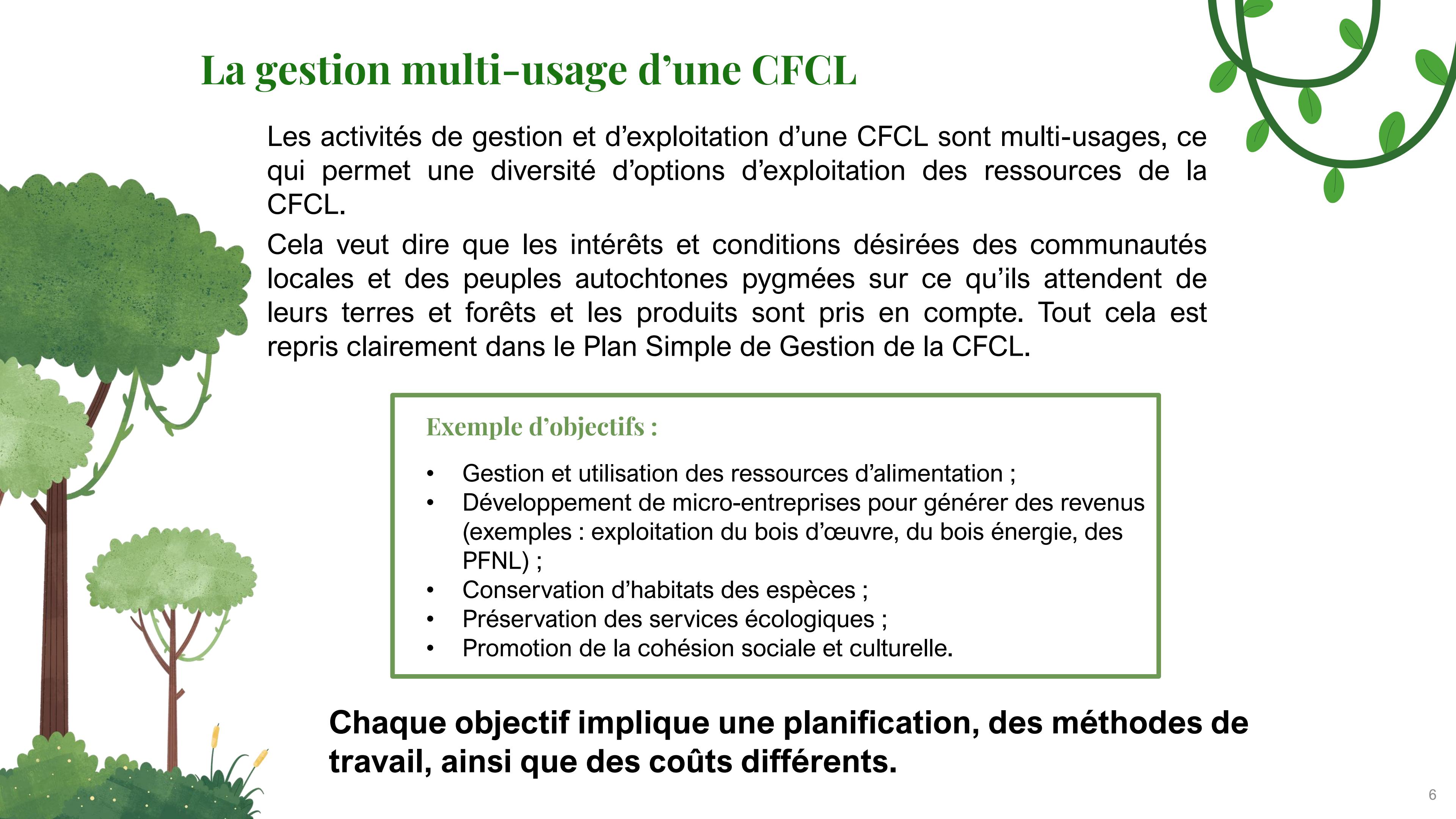
- Le pouvoir des ayants-droits coutumiers ;
- Les PV des réunions de sensibilisation ;
- Délimitation de l'espace : cartographie participative avec les communautés voisines pour éviter les conflits.

Structure de gouvernance au sein de la CFCL (Comité de Développement Local, asbl ou société coopérative avec comité de gestion/suivi-contrôle/sages). Chaque structure donne des droits différents en fonction de ce que la CFCL a comme but ;

Ou choisir de signer des conventions avec les exploitants privés artisanaux ou promoteurs de projets de conservation ou d'écotourisme

Important : Dans tous les cas, la concession forestière de communauté locale reste un bien indivisible de la communauté locale toute entière, qui n'appartient ni à l'association, ni à la société constituée et encore moins au(x) représentant(s) de la communauté.

La gestion multi-usage d'une CFCL



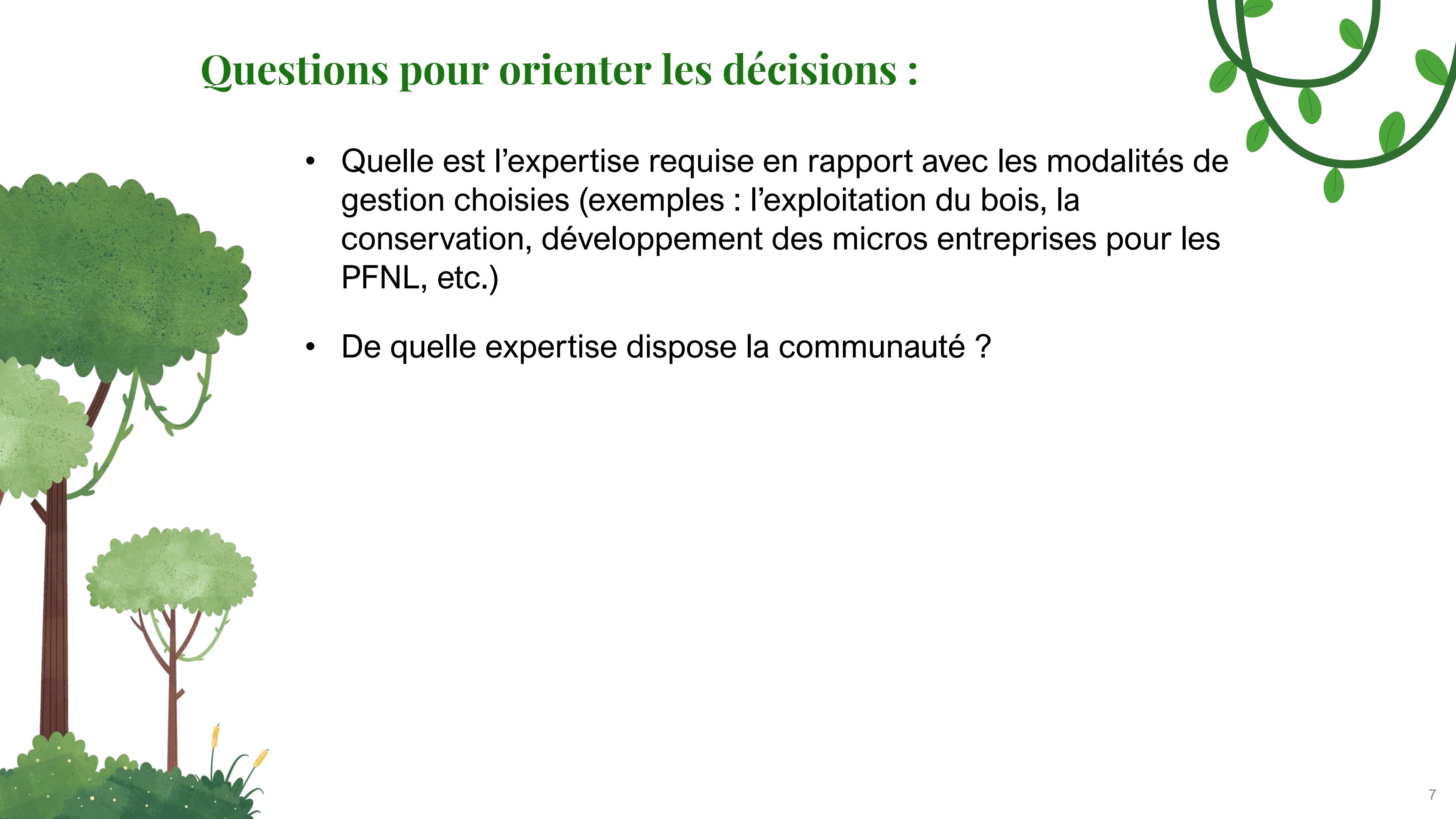
Les activités de gestion et d'exploitation d'une CFCL sont multi-usages, ce qui permet une diversité d'options d'exploitation des ressources de la CFCL.

Cela veut dire que les intérêts et conditions désirées des communautés locales et des peuples autochtones pygmées sur ce qu'ils attendent de leurs terres et forêts et les produits sont pris en compte. Tout cela est repris clairement dans le Plan Simple de Gestion de la CFCL.

Exemple d'objectifs :

- Gestion et utilisation des ressources d'alimentation ;
- Développement de micro-entreprises pour générer des revenus (exemples : exploitation du bois d'œuvre, du bois énergie, des PFNL) ;
- Conservation d'habitats des espèces ;
- Préservation des services écologiques ;
- Promotion de la cohésion sociale et culturelle.

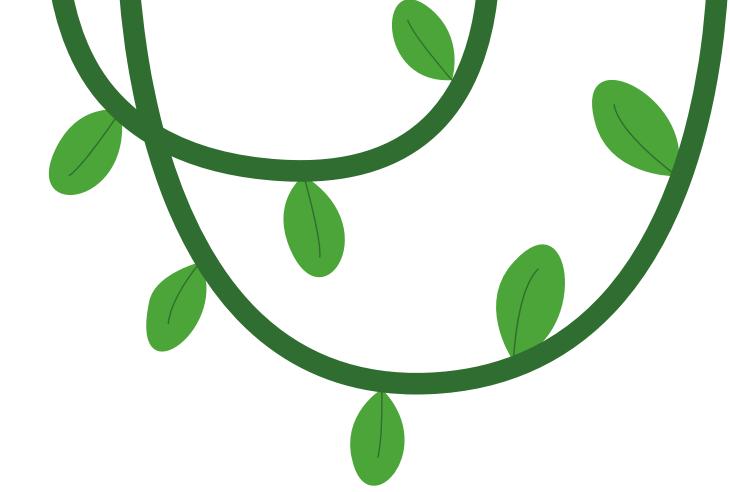
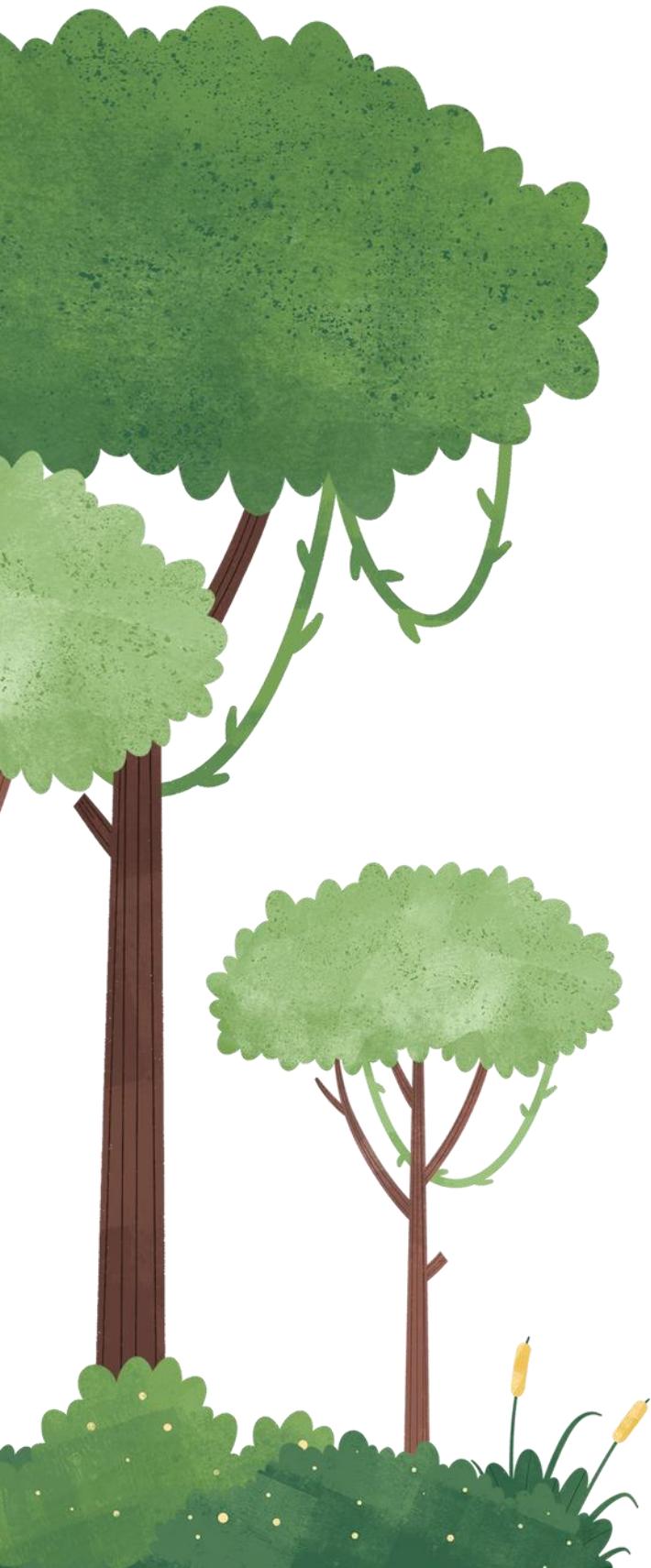
Chaque objectif implique une planification, des méthodes de travail, ainsi que des coûts différents.



Questions pour orienter les décisions :

- Quelle est l'expertise requise en rapport avec les modalités de gestion choisies (exemples : l'exploitation du bois, la conservation, développement des micros entreprises pour les PFNL, etc.)
- De quelle expertise dispose la communauté ?

KOICA



Merci,
avez-vous des questions ?

Auteurs : Sophie Jeanmart, Cecilia Julve (Nature+) et
Cédric Vermeulen (ULiège)





Deuxième partie

- **Rappel de la séance précédente**
- **Le Plan Simple de Gestion (PSG)**
- **Exemples de résultats**
- **Analyse stratégique d'une CFCL**

Rappel de la séance précédente

De quoi avons-nous parlé la dernière fois ?

Qu'est-ce qu'une CFCL « Concession Forestière de Communauté Locale »

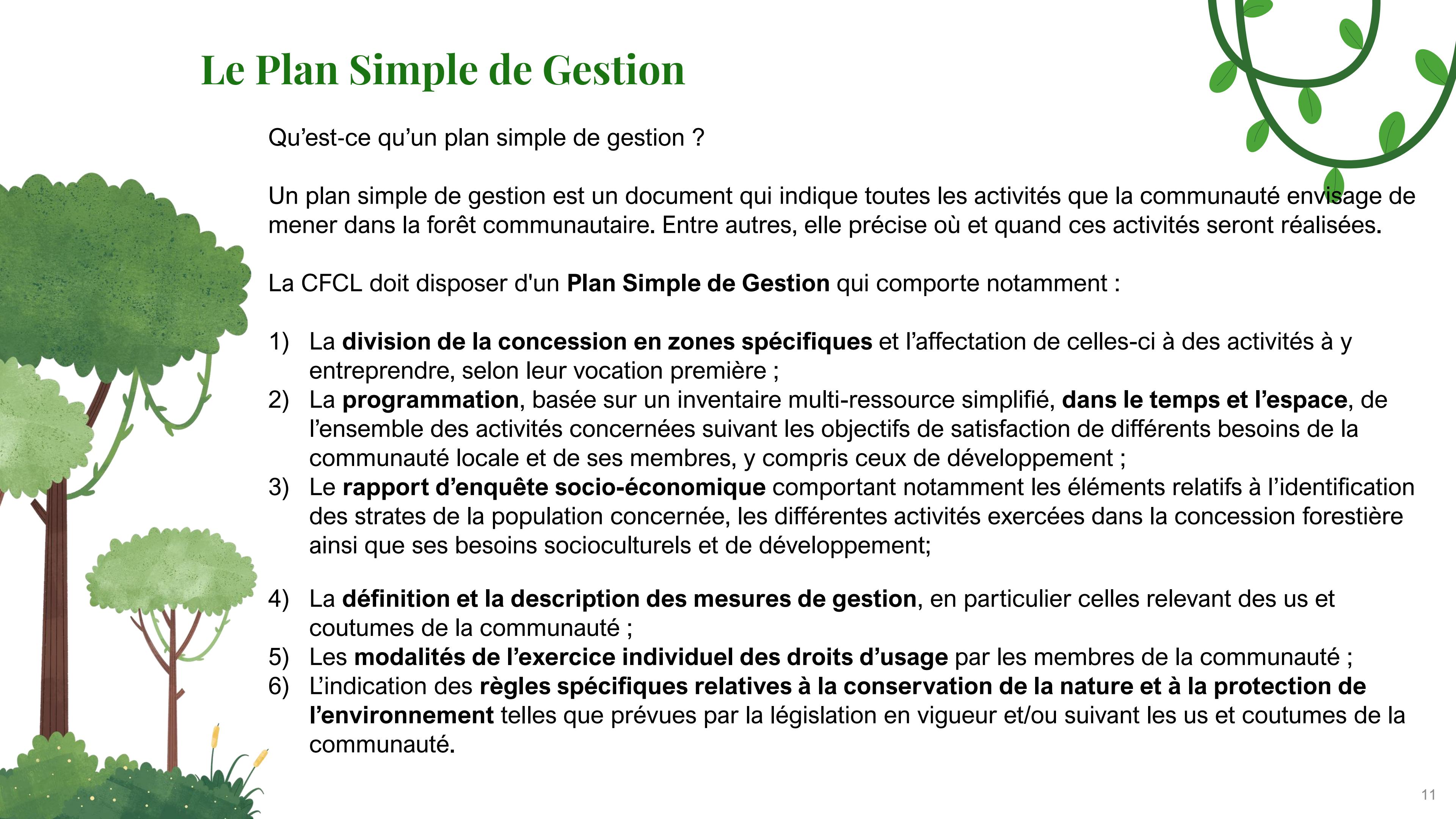
Attribution d'une surface qui repose sur la reconnaissance des droits des communautés et est gratuite et à perpétuité (à vie) pour une surface de 50.000 ha maximum à vocation multi-usage.

Démarche et étapes à suivre



La gestion multi-usage d'une CFCL

Diversité d'options d'exploitation des ressources de la CFCL.



Le Plan Simple de Gestion

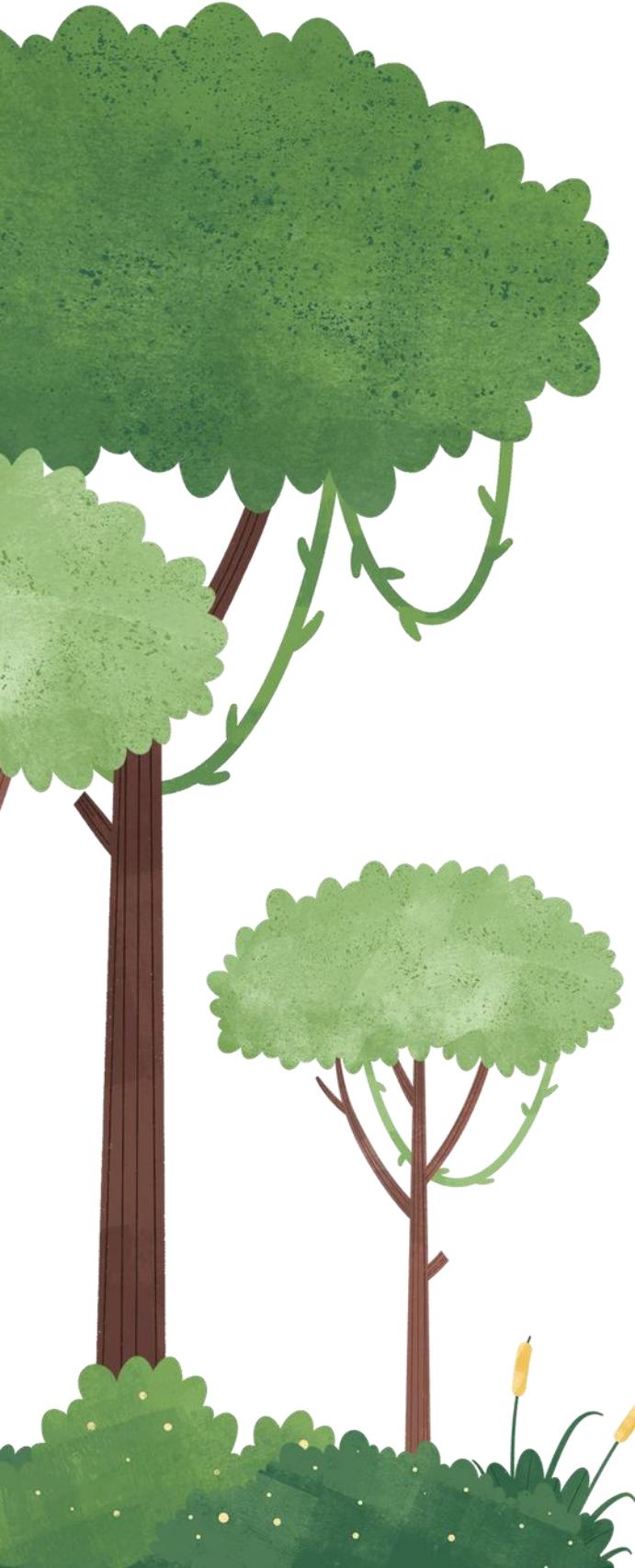
Qu'est-ce qu'un plan simple de gestion ?

Un plan simple de gestion est un document qui indique toutes les activités que la communauté envisage de mener dans la forêt communautaire. Entre autres, elle précise où et quand ces activités seront réalisées.

La CFCL doit disposer d'un **Plan Simple de Gestion** qui comporte notamment :

- 1) **La division de la concession en zones spécifiques** et l'affectation de celles-ci à des activités à y entreprendre, selon leur vocation première ;
- 2) **La programmation**, basée sur un inventaire multi-ressource simplifié, **dans le temps et l'espace**, de l'ensemble des activités concernées suivant les objectifs de satisfaction de différents besoins de la communauté locale et de ses membres, y compris ceux de développement ;
- 3) **Le rapport d'enquête socio-économique** comportant notamment les éléments relatifs à l'identification des strates de la population concernée, les différentes activités exercées dans la concession forestière ainsi que ses besoins socioculturels et de développement;
- 4) **La définition et la description des mesures de gestion**, en particulier celles relevant des us et coutumes de la communauté ;
- 5) **Les modalités de l'exercice individuel des droits d'usage** par les membres de la communauté ;
- 6) L'indication des **règles spécifiques relatives à la conservation de la nature et à la protection de l'environnement** telles que prévues par la législation en vigueur et/ou suivant les us et coutumes de la communauté.

Le Plan Simple de Gestion



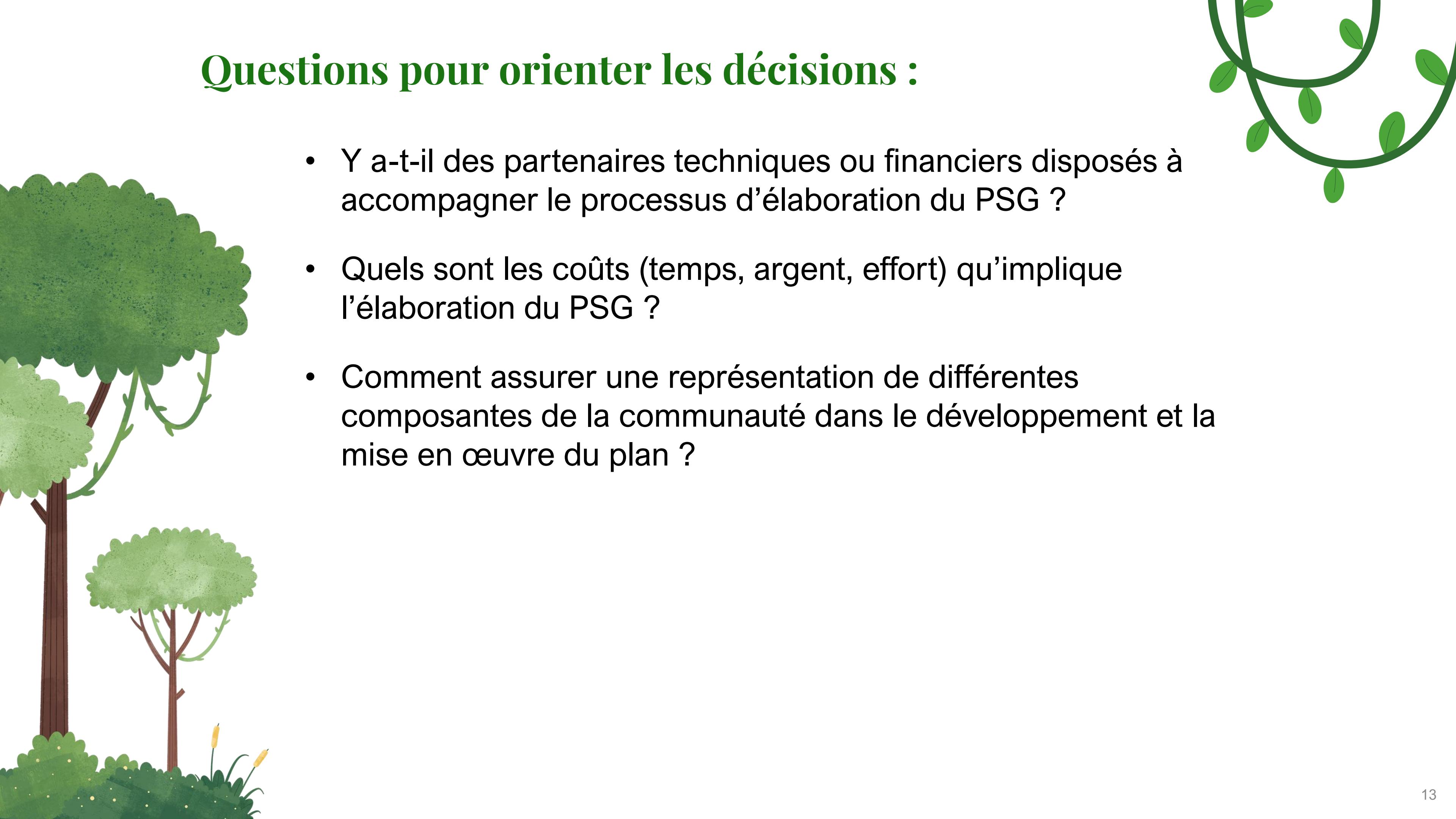
Les activités doivent être conduites dans le respect des lois et règles en vigueur.

L'élaboration du plan simple de gestion est de la responsabilité des communautés locales, mais elles peuvent, si nécessaire, solliciter l'expertise de l'Etat ou d'organisations de la société civile.

La communauté locale peut exploiter la CFCL, soit par elle-même, soit par l'intermédiaire **d'exploitants artisanaux** pour la coupe de bois d'œuvre ; ou des tiers pour tout autre type d'exploitation, moyennant la conclusion d'un contrat d'exploitation car risque que les forêts communautaires soient exploitées en-dessous de leur valeur réelle, ce qui laisserait les communautés sans ressources.

Remarque : Si les exploitants artisanaux font de l'illégalité c'est la communauté qui est responsable.

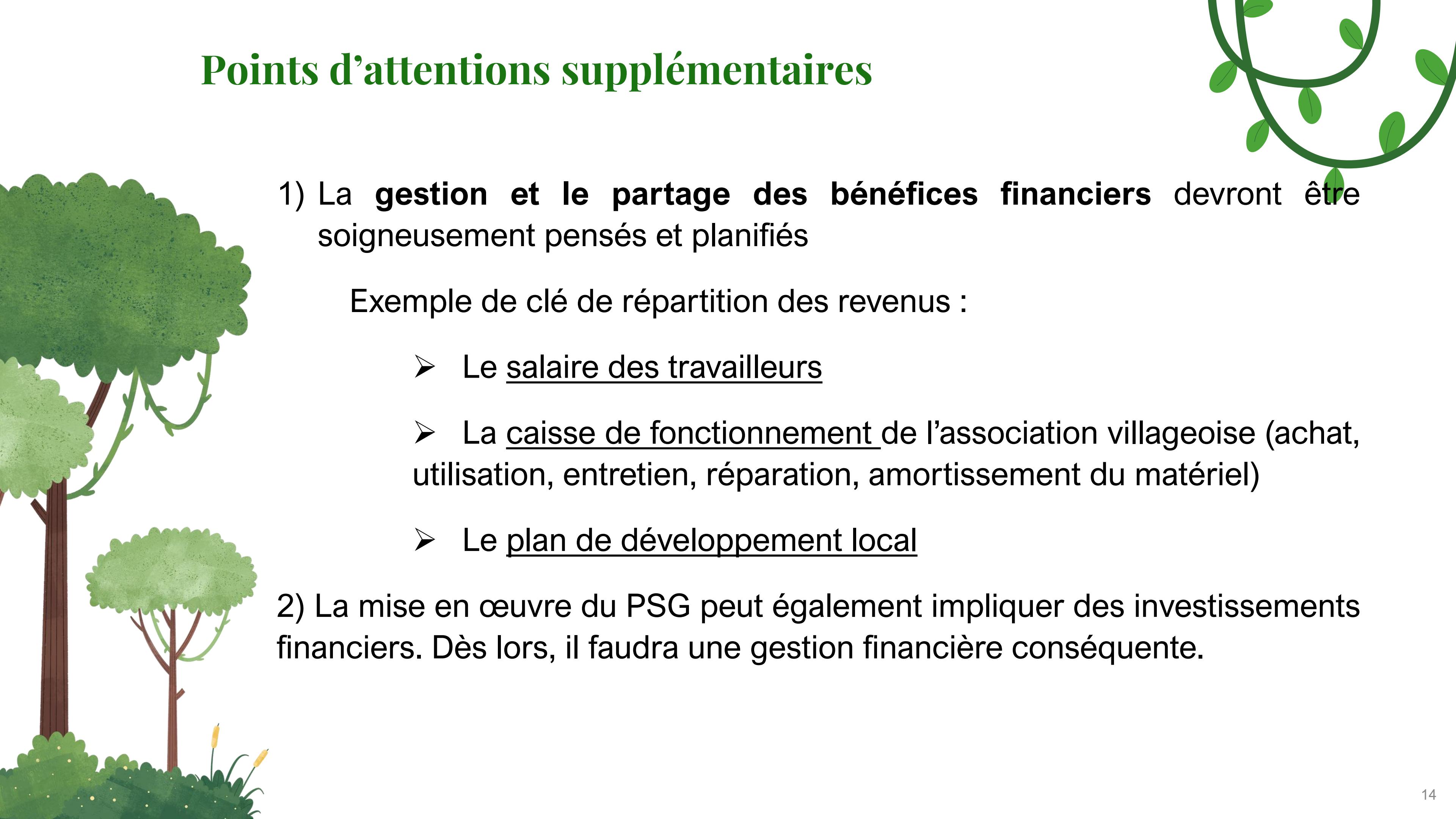




Questions pour orienter les décisions :

- Y a-t-il des partenaires techniques ou financiers disposés à accompagner le processus d'élaboration du PSG ?
- Quels sont les coûts (temps, argent, effort) qu'implique l'élaboration du PSG ?
- Comment assurer une représentation de différentes composantes de la communauté dans le développement et la mise en œuvre du plan ?

Points d'attentions supplémentaires



1) La **gestion et le partage des bénéfices financiers** devront être soigneusement pensés et planifiés

Exemple de clé de répartition des revenus :

- Le salaire des travailleurs
- La caisse de fonctionnement de l'association villageoise (achat, utilisation, entretien, réparation, amortissement du matériel)
- Le plan de développement local

2) La mise en œuvre du PSG peut également impliquer des investissements financiers. Dès lors, il faudra une gestion financière conséquente.

Photos de résultats atteints avec une CFCL



Diversification des revenus et gestion durable de la forêt



Diversification des revenus et gestion durable de la forêt



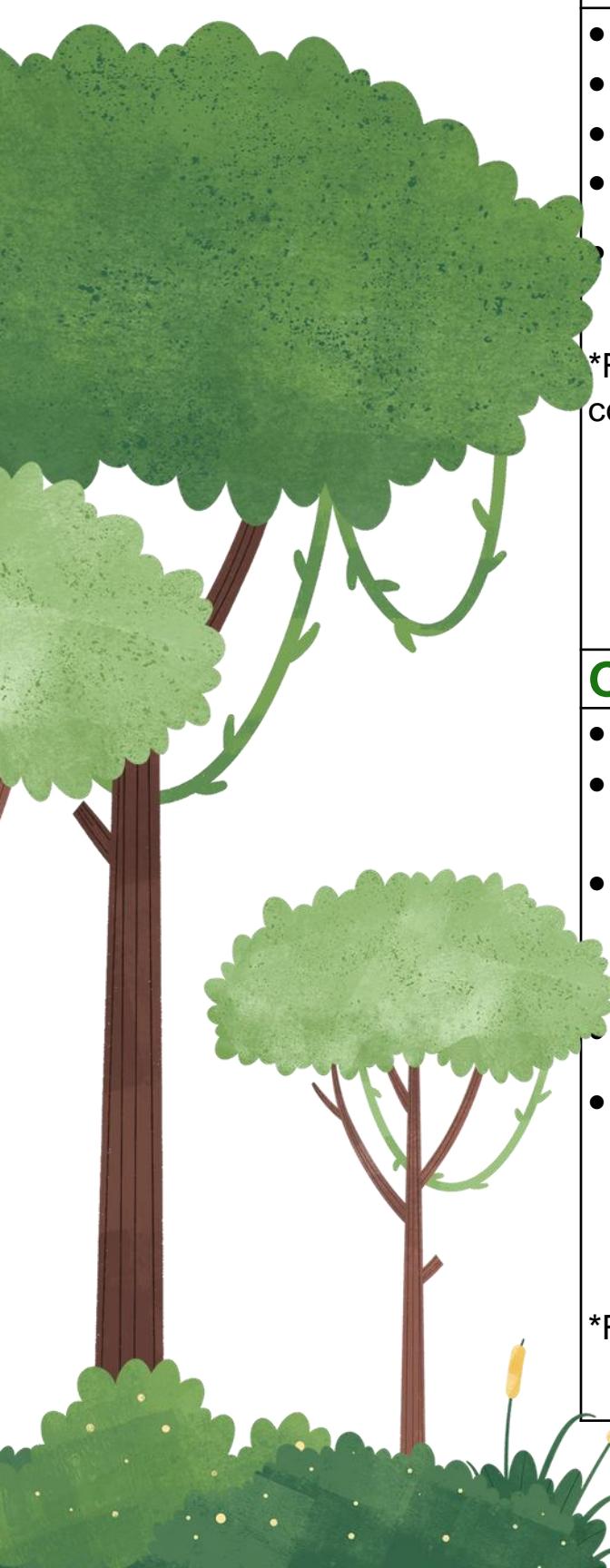
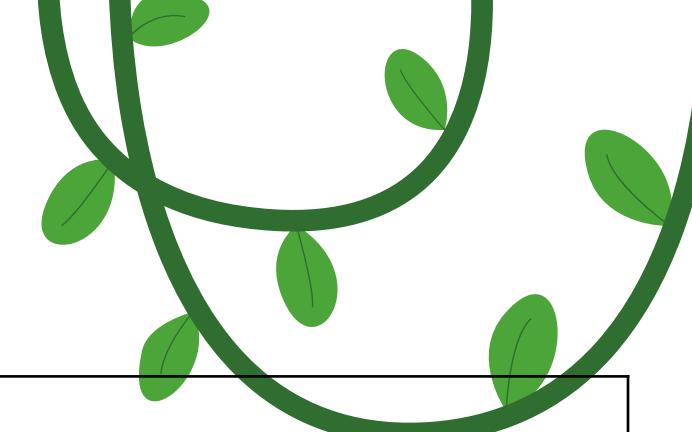
Installation d'un dispositif d'adduction d'eau (forage) par la communauté



Construction d'un centre de santé au Nord-Kivu

Analyse stratégique d'une CFCL

Créer une forêt communautaire est une décision importante. Elle entraîne des contraintes mais aussi des avantages pour la communauté



Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">Reconnaissance des droits communautaires sur les forêtsConservation des forêtsAutonomisation et responsabilisation des communautés*Garantie de sécurité foncière*La communauté a le pouvoir d'interdire ou d'autoriser des activités dans le forêt communautaire (dans le respect de la loi) <p>*Facteurs les plus influents sur lesquels la mise en œuvre du processus de CFCL doit constituer une base solide.</p>	<ul style="list-style-type: none">Coûts d'investissement élevés et délais longs avant de voir les bénéficesCréation d'une entité de gestion et longue procédure administrativeExigences élevées non adaptées aux capacités locales*Forte dépendance aux financements externesFaible coordination entre les intervenants*Accès limité aux marchés pour les produits des CFCL*Faible appropriation par les communautés locales car manque d'intérêt pour les communautés localesMauvaise connaissance du processus par l'Etat et les ONG ce qui rallonge les délais d'obtention des titres et diminue l'aide aux communautés <p>*Défis significatifs pour la mise en œuvre des CFCL</p>
Opportunités (suppositions)	Menaces (avis OSC)
<ul style="list-style-type: none">Mise en réseau des acteursAmélioration des conditions de vie des communautés locales et des peuples autochtones* (électricité, pompe à eau, etc.)Suivi et contrôle de l'exploitation artisanale du bois (amélioration de la gestion/conservation des forêts* (mais manque d'étude qui confirme ce point))Création d'emplois locaux*(A terme, obtention de Crédits Carbone mais ce point reste marginal car en Afrique centrale, quasiment aucune communauté ne touche de l'argent grâce aux crédits carbone) <p>*Facteurs les plus prometteurs pour une mise en œuvre effective de la CFCL</p>	<ul style="list-style-type: none">Capture par des tiers parties*Accaparement des bénéfices par des individus au détriment de la communauté locale*Exclusion des groupes marginaux*Nécessité de se rassembler autour d'un objectif commun et décider ensemble des règles à respecter et pour décider de la façon dont seront gérés les revenusDécentralisation inefficaceÉmergence des conflits au sein et entre les communautés locales*Manipulation par des acteurs locaux (politiques, économiques)Risque liés aux lacunes juridiques sur le sujet <p>*Menaces significatives</p>

Poster à afficher au village pour informer toute la communauté :

KOICA > **UNE CFCL DANS MON VILLAGE?** **PNUD**

C'EST QUOI UNE CONCESSION FORESTIÈRE DES COMMUNAUTÉS LOCALES (CFCL) ?

La CFCL est une portion de forêt que l'État congolais attribue gratuitement et légalement aux communautés locales afin qu'elles puissent la gérer, l'utiliser et en bénéficier de manière durable, conformément à leurs traditions, mais aussi aux lois et aux principes de gestion durable des ressources naturelles.

PROCESSUS

1. Obtention des titres (demande et attribution)
2. Gestion (Plan Simple de Gestion)
3. Exploitation

GESTION MULTI-USAGE

Diversité d'options d'exploitation des ressources de la CFCL : gestion et utilisation des ressources d'alimentation, développement de micro-entreprises (exploitation du bois d'œuvre et énergie, des PFNL), conservation, préservation des services écologiques, promotion sociale et culturelle.

PLAN SIMPLE DE GESTION

Un plan simple de gestion (PSG) est un document qui indique toutes les activités que la communauté envisage de mener dans la forêt communautaire. Entre autres, elle précise où et quand ces activités seront réalisées.

PARTAGE DES BÉNÉFICES

La gestion et le partage des bénéfices financiers devront être soigneusement pensés et planifiés (salaire des travailleurs, caisse de fonctionnement, plan de développement local).

AVANTAGES

- Reconnaissance des **droits communautaires** sur les forêts
- **Conservation** des forêts et services écosystémiques
- Autonomisation et responsabilisation des communautés
- Garantie de **sécurité foncière**
- Pouvoir d'interdire ou d'autoriser des activités dans le forêt communautaire (dans le respect de la loi)
- Amélioration des **conditions de vie** des communautés locales et des peuples autochtones (électricité, pompe à eau, etc.)
- Crédit d'**emplois locaux**

INCONVÉNIENTS

- Coûts d'**investissement élevés et délais longs** avant de voir les bénéfices
- Crédit d'**une entité de gestion** et longue procédure administrative
- Capacités techniques limitées
- Forte **dépendance aux financements externes**
- Faible coordination entre les intervenants
- Accès limité aux marchés pour les produits des CFCL
- Faible appropriation par les communautés locales
- Mauvaise connaissance du processus par l'Etat et les ONG ce qui rallonge les délais d'obtention des titres et diminue l'aide aux communautés
- Capture par les élites ou tiers parties
- Exclusion des groupes marginaux
- Nécessité de se rassembler autour d'un objectif commun et décider ensemble des règles à respecter et pour décider de la façon dont seront gérés les revenus
- Décentralisation inefficace
- Émergence des conflits au sein et entre les communautés locales
- Manipulation par des acteurs locaux (politiques, économiques)
- Risque liés aux lacunes juridiques sur le sujet

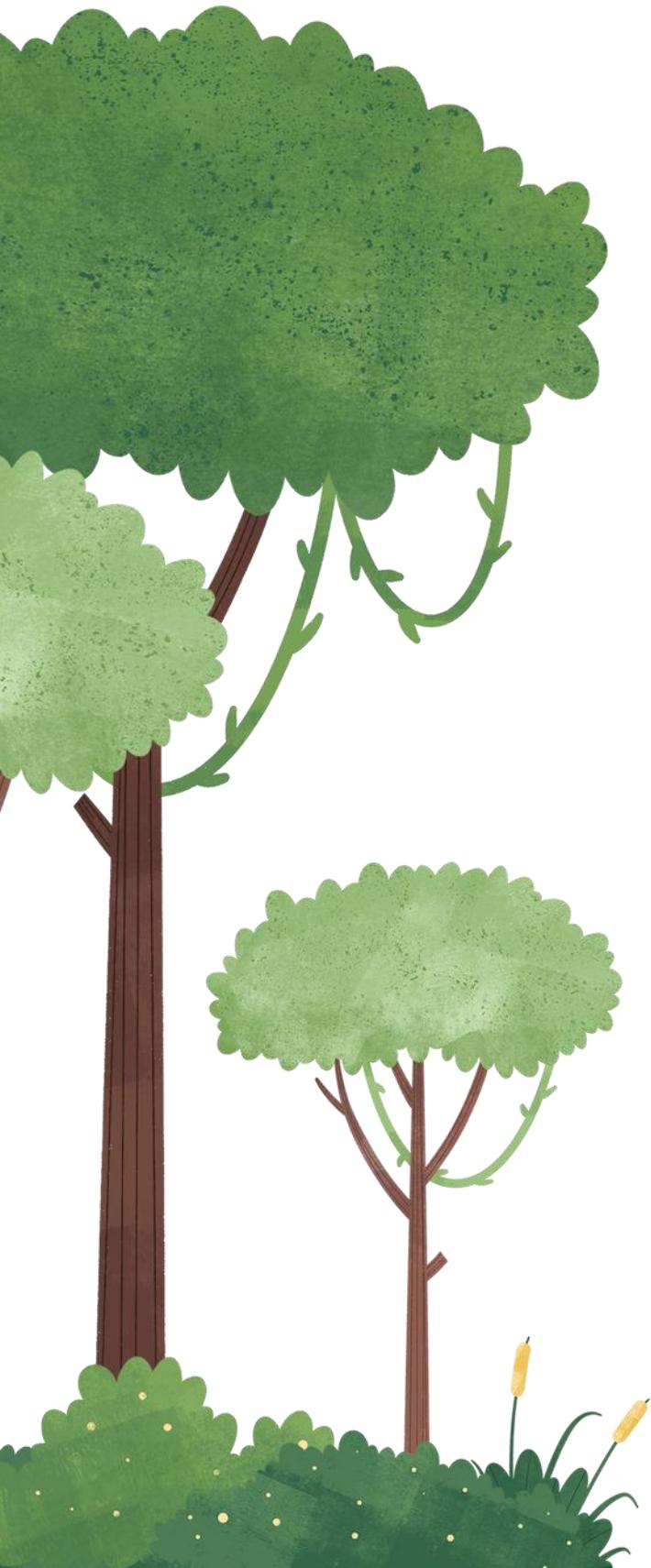
Le processus doit être inclusif (inclusion des femmes, jeunes et peuples autochtones pygmées significative). Des mesures doivent être mises en place, pour éviter que des exploitants étrangers viennent exploiter la forêt et que la communauté se retrouvent dépourvues de ressources.

POUR PLUS D'INFOS, ADDRESSE-TOI À TON CHEF DE VILLAGE OU À L'ÉQUIPE DU PROJET.



Un vote devra être organisé avec l'ensemble de la communauté et des peuples autochtones pygmées pour savoir si oui ou non une CFCL sera créée ici.

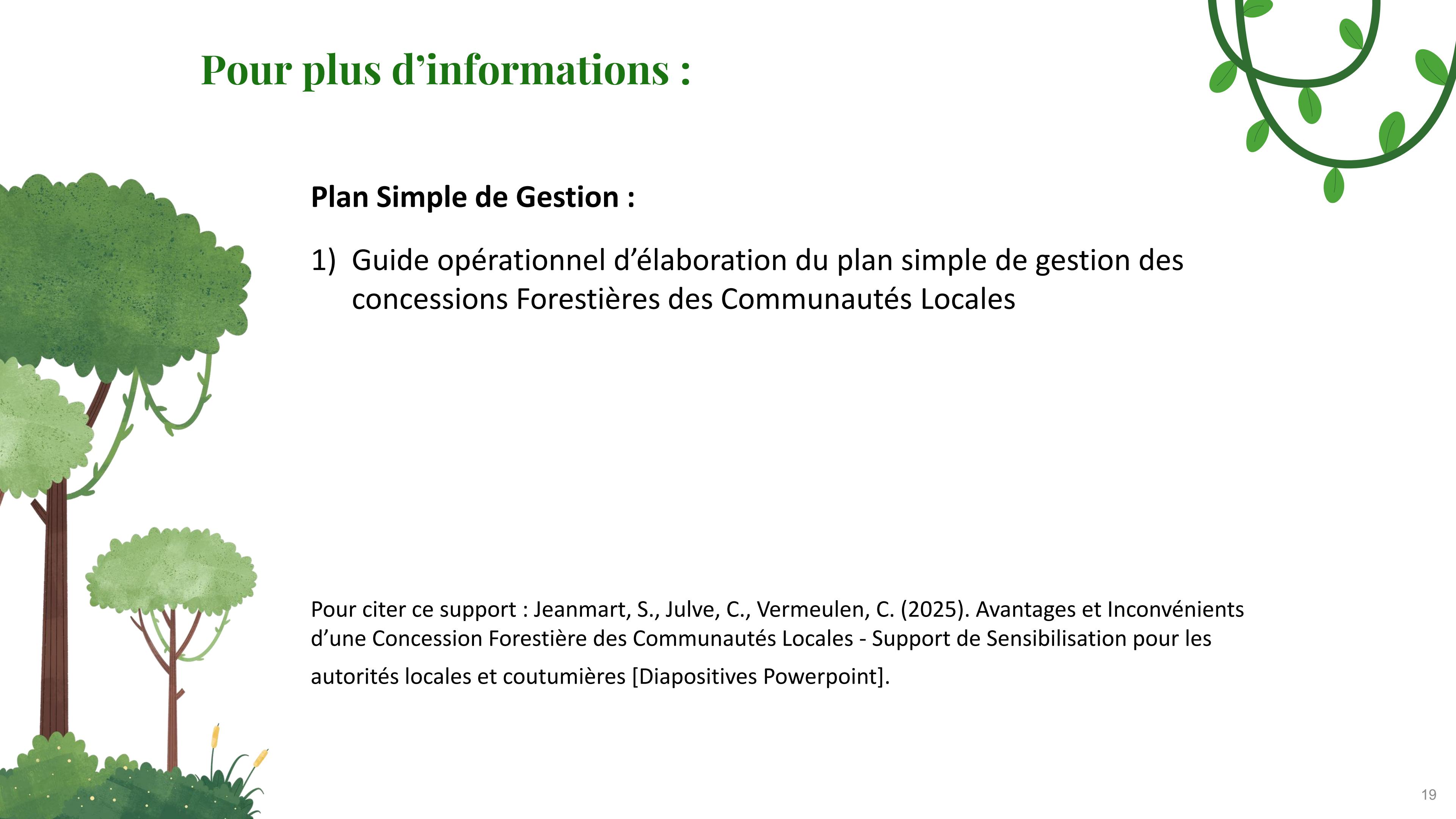
KOICA



Merci,
avez-vous des questions ?

Auteurs : Sophie Jeanmart, Cecilia Julve (Nature+) et
Cédric Vermeulen (ULiège)





Pour plus d'informations :

Plan Simple de Gestion :

- 1) Guide opérationnel d'élaboration du plan simple de gestion des concessions Forestières des Communautés Locales

Pour citer ce support : Jeanmart, S., Julve, C., Vermeulen, C. (2025). Avantages et Inconvénients d'une Concession Forestière des Communautés Locales - Support de Sensibilisation pour les autorités locales et coutumières [Diapositives Powerpoint].